

TARIFS 2022

HONORAIRES DE L'AGENCE A CHARGE ACQUEREURS (T.V.A. incluse) SAUF CONVENTION CONTRAIRE OU CAS EXCEPTIONNELS

Transactions

A usage d'Habitation :

< ou = 250.000 € : Forfait de 12.000 € Maximum

> ou = 250.001 € : 5 % T.T.C. Maximum

Terrains à bâtir :

10 % T.T.C. Maximum

Locaux commerciaux et Fonds de commerces :

10 % T.T.C. Maximum

Locations Saisonnières

Frais de dossier à charge Locataire.

Entre 15% et 25 % Maximum TTC du loyer saisonnier (selon service accueil ou non)

Studio ou Appartement : *Forfait à la semaine entre 120 € et 170 € suivant saison et m². Forfait ménage en sus à charge Locataire : 60 € Maximum suivant m².*

Actes Divers

(Etats de Valeur écrits, attestations diverses) : 146 €

ACHAT • VENTE • LOCATION SAISONNIÈRE

56, avenue de la Vallée des Baux • 13520 Maussane-les-Alpilles • 04 90 54 70 02 • traditionsud@wanadoo.fr • WWW.TRADITIONSUD.FR • f

Toutes Transactions Immobilières :

SARL ZUNINO au Capital de 1000 € - RCS Tarascon N° 489 990 200

Carte Professionnelle délivrée par la CCI Pays d'Arles N° CPI 1301 2016 000 007 005

Adhérent SNPI - Médiateur : MEDICYS - 73, Boulevard de Clichy - 75009 PARIS / Tél : 01 49 70 15 93